

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 43/2018  
19 décembre 2018

### **L'Auditorat de l'ABC approuve l'acquisition de Groep Bruyninx NV, Etablissementen Gaspar NV et Gaspar Motors Antwerpen NV par Van Mossel Automotive Group 4 NV**

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 18 décembre 2018 l'acquisition de Groep Bruyninx NV, Etablissementen Gaspar NV et Gaspar Motors Antwerpen NV par Van Mossel Automotive Group 4 NV.

L'opération a été notifiée le 30 novembre 2018 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

La concentration concerne le secteur du commerce d'automobiles et d'autres véhicules légers ainsi que le secteur du leasing automobile.

Van Mossel Automotive Groep 4 NV est active en Belgique dans le secteur du leasing automobile.

Les entreprises cibles Groep Bruyninx NV, Etablissementen Gaspar NV et Gaspar Motors Antwerpen NV, sont actives en Belgique dans le secteur du commerce d'automobiles et d'autres véhicules légers.

Dans sa décision du 18 décembre 2018, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : +32 (2) 277 93 53

Courriel : [veronique.thirion@bma-abc.be](mailto:veronique.thirion@bma-abc.be)

Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).